

**AVIS PUBLIC**

AVIS est donné que le règlement RCA08-08-0001-138, modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, adopté le 29 juin 2021, est en vigueur depuis le 21 juillet 2021, date de délivrance du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Montréal, le 28 juillet 2021

Benoit Turenne  
Secrétaire du Conseil d'arrondissement